



# Challenge Bruno BERT

## Tournoi National Jeunes Région Sud

### Saison 2022-2023

---

#### 1) Généralités :

1.1 Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le présent règlement particulier a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement.

1.2 La gestion et le suivi du tournoi est délégué à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue PACA de Badminton, ci-après désignée comme "Ligue".

1.3 L'organisation du tournoi est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désignés comme "organisateur".

1.4 L'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétition" (CdCC) de la Ligue en vigueur.

#### 2) Autorisation du tournoi :

2.1 Le tournoi est autorisé par la ligue PACA de Badminton et par la FFBad sous le numéro d'autorisation : (en cours de validation).

#### 3) Modalités d'inscription :

3.1 Le rétro-planning prévisionnel du tournoi est le suivant :

- J-22 : date limite des inscriptions pour toutes les catégories d'âges (avant 15h pour les courriels).
- J-15 : Prise en compte du CPPH pour désignation des têtes de séries et têtes de poules.
- J-8 : envoi des convocations aux joueurs.

3.2 Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés FFBad le jour de la date limite d'inscription et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le tournoi.

3.3 Le tournoi est ouvert à tous les Mini-Bads, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors quel que soit leur classement.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



- 3.4 Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple, Double et Mixte) s'il répond aux critères de qualification de [l'article 3.3](#).
- 3.5 Les inscriptions sont réalisées uniquement dans le formulaire d'inscription en ligne, par les joueurs ou par les clubs et dans les disciplines mentionnées.
- 3.6 L'inscription d'un mineur à cette compétition vaut acceptation du CdCC ainsi que du présent règlement, notamment sur le [Chapitre 10](#) traitant de l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.
- 3.7 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le comité directeur de la Ligue, à 20 € quel que soit le nombre de tableaux joués.
- 3.8 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.
- 3.9 Les droits d'inscription doivent être réglés par les clubs ou les joueurs avant la date limite d'inscription, conformément à [l'article 3.1](#).
- 3.10 Les clubs et les joueurs dont les inscriptions ne peuvent être retenues sont prévenus conformément à [l'article 3.1](#).
- 3.11 Les sur-classements peuvent se faire librement.
- 3.12 **Le nombre d'inscrits est limité en fonction du club d'accueil. Le nombre de joueurs acceptés peut être revu à la hausse pour compléter les tableaux si nécessaires.**

#### **4) Tableaux :**

- 4.1 Les joueurs sont inscrits selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#) dans les différents Top de chaque catégorie d'âge.
- 4.2 Les paires et les joueurs inscrits mais non qualifiés sont placés sur une Liste d'Attente (LA), classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour les paires). La paire complète est mise en LA.
- 4.3 En cas de WO d'un joueur d'une paire qualifiée, la première paire complète sur LA est repêchée. Il en va de même pour les tableaux de simple.
- 4.4 Les têtes de séries et têtes de poules seront positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#).
- 4.5 Si le nombre d'inscrits dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), la CCR se réserve le droit d'annuler le tableau en question, les joueurs sont informés conformément à [l'article 3.1](#).
- 4.6 En cas de forte affluence, la CCR se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits jusqu'à ce que l'échéancier respecte [l'article 5.1](#), avec par ordre de priorité :
- L'ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et règlement).
  - Une répartition homogène par catégorie d'âges (la catégorie d'âges ayant le plus d'inscrits par rapport aux autres catégories d'âges sera celle qui aura en priorité des joueurs mis en liste d'attente).



## 5) Déroulement de la compétition :

5.1 Le tournoi a lieu sur deux journées, le samedi et le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée.

5.2 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.

5.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leur match seulement si le match est arbitré par un Arbitre officiel.

5.4 Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs appelés sur les terrains ainsi qu'à leurs conseillers.

## 6) Arbitrage :

6.1 Les Juge-Arbitres et les Arbitres officiant sur le tournoi sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les Juges de Ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.

## 7) Volants :

7.1 Le volant officiel est celui du club d'accueil, indiqué dans la demande d'autorisation sous Poona, et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, ils sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

## 8) Respect de la discipline :

8.1 La compétition se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la compétition, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org